

République Française.
Département du Cantal.
Commune de Naucelles.

REUNION du 9 Novembre 2018.

Nombre de membres: 19. En exercice: 19. Présents: 11 Représentés: 3
Date de convocation: 05/11/2018.

Le **neuf novembre deux mil dix-huit**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian POULHES, maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Michel ARRESTIER, Céline ARSAC, ~~Hélène BACHELERY~~, Bernard CHALIER, ~~Marie-Christine CLUSE~~, Corinne FALIES, ~~Muriel FALISSARD~~, Marjorie FREYSSAC, Christian GASTON, Evelyne LADRAS, Michel LAVAL, ~~Marie MALROUX~~, ~~Jacky MARGE~~, ~~Jean-Philippe MONCANIS~~, ~~Jacques MURATET~~, Christian POULHES, Jean-Pierre REYT, Christine TOUZY, ~~Patrick VISI~~.

Absents excusés : Hélène BACHELERY, Muriel FALISSARD, Marie-Christine CLUSE, Muriel FALISSARD, Marie MALROUX, Jacky MARGE, Jean-Philippe MONCANIS, Jacques MURATET, Patrick VISI

Pouvoirs : Muriel FALISSARD à Corinne FALIES, Jacky MARGE à Christian GASTON, Jacques MURATET à Evelyne LADRAS

Adoption du P.V. de la séance du 30 Octobre 2018

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : voix - Pour : 14 voix

Christian POULHES a été élu secrétaire.

M. le Maire annonce l'agenda.

Pour la cérémonie du 11 Novembre, samedi 10 Novembre à 19h00, une veillée + dépôt de 29 bougies à déposer au pied du monument aux morts. Sont invités le Conseil Municipal, l'école, le CMJ. Egalement, une annonce a été faite sur le tableau d'affichage et un mot a été donné aux présidents des associations.

Dimanche 11 Novembre :

10h15 cérémonie aux monuments aux morts.

11h00 Sonnerie des cloches : un arrêté municipal a été pris pour que le Maire ait l'autorisation de sonner les cloches.

10h30 : accueil à la mairie : visite de l'exposition « histoire locale pendant la grande guerre » + présentation des travaux d'élèves + témoignages des familles.

Egalement, à la salle polyvalente, dimanche, conte Les Rapatonadas à 17h30.

Information sécheresse : Relève des dossiers et déclarations à la Préfecture pour reconnaissance de catastrophe naturelle.

Comme annoncé au dernier conseil, une recette plus importante va rentrer pour le FCTVA.

Christine TOUZY annonce qu'une décision modificative sera prévue au mois de décembre. Elle précise également que la consommation d'eau au cimetière a été vérifiée. Elle est de 4m3 ce qui est une consommation normale.

La remise de la poutre à M. DESTANNES aura lieu la semaine prochaine.

Enfance, culture, information, relations extérieures

Finances, administration générale, sports

Mme HOSPITAL explique qu'il est nécessaire de reprendre les délibérations prises au mois de Juin car les taux ont changé depuis à la baisse et les délibérations sont caduques. Il faut donc les reprendre.

2018 – 057- Réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 112 481€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction d'un bâtiment administratif pour le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour le financement de cette opération, il est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 112 481.00€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL
Montant : 112 481.00 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 12 mois (PSPL)

Durée d'amortissement : 30 ans
Dont différé d'amortissement : 0 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat
+1,28 % (PSPL)

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux
du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0..00% du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal autorise M. le Maire délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de

réalisation de fonds.

Vote : (dont 3 pouvoir(s)) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 14 voix

2018 – 058 - Réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 67 719.00 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de rénovation de la charpente et de la couverture de l'église.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour le financement de cette opération, il est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 67 719.00€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 67 719.00 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 12 mois (PSPL)

Durée d'amortissement : 30 ans

Dont différé d'amortissement : 0 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat
+1,28 % (PSPL)

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux
du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.00 % du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal autorise M. le Maire délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 14 voix

Education, solidarité

Travaux

Urbanisme, environnement, économie.

Questions diverses

La séance est levée à 20h30

Prochain conseil le 11 Décembre 2018

*Le Secrétaire de Séance
Christian POULHES*